



Chères compagnies, chers artistes,

Le Théâtre de l'Uchronie et son équipe vous accueilleront lors de la saison 2024/2025.

Pour que cet accueil soit riche pour nous tous, nous avons établi ce document pour vous présenter qui nous sommes, comment nous fonctionnons et pour vous accueillir vous dans les meilleures conditions avec les spécificités qui vous sont propre et qui vous définissent. Bien sûr, vous connaissez déjà plusieurs choses sur le lieu, son équipe et sa philosophie suite à nos rencontres et échanges, mais cette lettre d'accueil a la vocation de faire le point.

Le théâtre de l'Uchronie est imaginé, construit et géré par le collectif Mac Guffin, compagnie de théâtre et danse créée en 2001. Le théâtre a été inauguré en 2014 au 19 rue de Marseille, à Lyon. Un espace utopique qui défend l'idée d'une culture de proximité exigeante, accessible et sensible. Une place pour le rêve, le dehors de la réalité, pour justement mieux la construire, en collectif.

L'Uchronie est un théâtre de quartier, un théâtre associatif de proximité, un lieu de création, de partage et de transmission, en plein cœur de la Guillotière à Lyon, quartier multiculturel et cosmopolite. Il est à la fois un espace de travail et de représentation, un lieu dédié au théâtre, à la danse, à la musique et aussi au cinéma.

Ce lieu existe pour être partagé, avec les compagnies, les artistes et le public. Un théâtre « écrin » proposant aux professionnels et au public accueillis les meilleures conditions techniques et humaines pour créer, voyager et apprendre.

Nous sommes tenus à la coréalisation. Comme vous le savez le théâtre récupère uniquement 550 euros sur l'ensemble des 4 soirées d'une compagnie. Le reste revient à la compagnie. 550 euros c'est le minimum pour continuer d'exister. Cela revient à un soir de représentation avec notre jauge de 44 places remplie. C'est aussi ce qui permet de payer la communication sur le théâtre et vos spectacles (flyers, affiches, plaquettes, réseaux sociaux...)

La coréalisation avec les compagnies représente pour le théâtre 25% de notre budget de fonctionnement. Notre économie reste précaire, et de fait profondément militante.

Le reste de nos recettes provient des cours et ateliers que nous donnons, des mises à disposition de salles, de prestations en entreprise ou dans les écoles que l'association réalise, ainsi que d'une petite aide de la Ville de Lyon etc.

Ce fonctionnement, vous l'aurez compris, implique un équilibre, un partage de ces idées et une conscience profonde de la situation du lieu pour et par tous et toutes.

Nous essayons de vous accueillir du mieux possible, dans la mesure de nos moyens. Notre objectif premier restant de vous aider à faire vivre votre travail et vos aventures artistiques, pour qu'elles s'épanouissent le mieux possible.

Vous l'aurez compris, ici, c'est un lieu qui défend les histoires, la création et votre travail, l'art au service de tous les publics, au service de la proximité, de l'exigence et du besoin d'exister.

Un ciment de nos vies communes et de nos exigences culturelles et artistiques.

Merci de vos engagements et de ce chemin que nous allons faire ensemble.

L'équipe du Théâtre

Règlement intérieur

Chaque utilisateur est soumis au présent règlement :

Le Théâtre de l'Uchronie, situé au 19 rue de Marseille 69007 Lyon et dont l'entrée se fait rue Jangot, est géré par l'association MAC GUFFIN. Il dispose d'une salle de 44 places.

Les horaires d'ouverture sont : Mardi / mercredi : 9h30-22h30 Jeudi / vendredi : 11h-22h30

Samedi: 13h30-23h

Mot de passe WIFI: dystopie2046

VOTRE ACCUEIL ET VOTRE OCCUPATION DES LIEUX

Nous accueillons généralement les compagnies sur une semaine en coréalisation, avec 4 représentations du mercredi au samedi à 19h30.

Les compagnies sont accueillies et ont accès à la salle de spectacle pour travailler dès le mardi matin selon un planning qu'elles auront remis au préalable. La compagnie doit respecter les créneaux horaires de mise à disposition de la salle, et les heures de fermeture du Théâtre de l'Uchronie.

Sur cette semaine d'accueil, la compagnie aura accès au théâtre : salle de spectacle, régie et loges uniquement. Les espaces de répétition en sous-sol ne sont pas accessibles et l'espace d'accueil/buvette est un espace de travail pour les bénévoles du théâtre, il n'est donc pas un espace à disposition de la compagnie.

Attention: Le théâtre de l'Uchronie n'accepte pas le stockage de trottinettes ou de vélos dans ses espaces. Merci de prévoir pour votre venue le stockage des véhicules en dehors du lieu Une exception en cas d'oubli peut être faite la 1ère journée pour les véhicules pliables et qui doivent être rangés à l'entrée du lieu.

Il n'y a ni défraiement ni catering, mais des loges confortables sont à la disposition de la compagnie avec frigo, micro-onde, cafetière..., notamment pour les temps de pause et de prise de repas. Il n'est pas possible de manger et de boire (hors eau bien évidemment) dans la salle de spectacle, l'espace détente/loge à l'étage étant prévu à cet effet.

La compagnie respectera le lieu :

- Merci de faire attention et de prendre soin du matériel mis à disposition pour permettre à tous les utilisateurs du lieu de travailler dans les meilleures conditions et de préserver le plus longtemps possible le matériel du lieu.
- Le matériel spécifique devra être utilisé par des personnes habilitées à le faire (régie technique, régie plateau, travail en hauteur, habilitations électriques, etc). De même, le montage et le démontage devront être effectués par des personnes habilités à le faire.

Il n'est pas possible d'effectuer des modifications structurelles des installations fixes (ne pas démonter les pendrillons / rideaux, ne rien visser / clous, pas d'affichage sur les murs, etc).

Le changement des dispositifs et dispositions inhérents au Théâtre doivent se faire uniquement après demande auprès des responsables du théâtre (console régie, installation diverses, etc) et la compagnie s'engage à remettre les dispositions en place dans leur état de fonctionnement initial.

Il est nécessaire de prévenir un des responsables du théâtre pour toute utilisation dans la scénographie d'eau, de terre, maquillage blanc, faux sang, nourriture, etc.

La compagnie s'engage à prendre soin de la propreté des lieux, à veiller au bon entretien des locaux. À ce titre, chaque production sera tenue de rendre les loges et la salle propre (papier, canettes...) après chaque représentation.)

En dehors des temps d'installation, merci de ne pas monter sur scène avec vos chaussures de ville : optez alors pour vos chaussures de scène, propres.

Les baskets/chaussures à semelles blanches ne sont pas autorisées sur scène.

Pensez à avoir des semelles en plastique noire ou en caoutchouc sous vos chaussures - et non des semelles en cuir.

Merci de veiller à éteindre les installations électriques dès que vous le pouvez lorsqu'elles ne sont pas nécessaires à votre activité (exemple : éteindre le plateau lors d'une pause repas dans les loges ou à l'extérieur).

La compagnie doit venir avec l'intégralité du spectacle, comprenant l'ensemble des décors, costumes, meubles et accessoires et, d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le théâtre ne peut pas fournir le matériel manquant.

Il n'est pas possible de déplacer ou d'utiliser le piano (à demeure dans la salle de spectacle et se trouvant en coulisse), sans accord préalable.

Les fournitures et les consommables sont à la charge de la compagnie. Attention, le gaffer traditionnel n'est pas approprié, il faut utiliser du gaffer de scène ou du barnier.

Voici un lien: https://www.thomann.de/fr/stairville_pvcband.htm

Le vendredi soir, il est demandé à la compagnie de vider le plateau (déplacement décors) pour un atelier qui a lieu le samedi matin. C'est la seule demande d'ajustement de plateau demandé par le théâtre pour aider à son fonctionnement et son financement.

Le démontage final aura lieu le samedi soir après la représentation et consiste à :

- Merci de remettre le grill et les installations techniques dans l'état dans lesquels ils ont été mis à disposition
- Merci de récupérer l'intégralité des affaires appartenant à la compagnie (décor, accessoires, alimentaire...)
- Merci de remettre les espaces dans l'état de propreté dans lesquels vous les avez trouvés

Il n'est pas possible de fumer (ni de vapoter) et de consommer de d'alcool dans l'enceinte du Théâtre.

Le théâtre de l'Uchronie n'est pas un lieu d'habitation (il n'est pas assuré ni destiné à l'habitation des personnes dans ses statuts), il n'est donc pas possible d'être hébergé au sein du théâtre.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du théâtre.

ACCUEIL DU PUBLIC ET BILLETTERIE

L'équipe du théâtre travaille toute l'année pour que la commercialisation auprès des publics soit la plus efficace et la plus fructueuse possible. Cependant il est bien entendu que le succès d'un spectacle dépend de nombreux éléments que l'équipe ne maîtrise pas : communication, qualité du spectacle, conjoncture économique.

Par conséquence la mobilisation de la compagnie pour la promotion du spectacle auprès des publics et de son propre réseau est très importante.

Le théâtre de l'Uchronie organise et gère : l'accueil, la gestion et la sécurité du public, la billetterie et la prise des réservations. Une personne de la compagnie peut cependant être présente pour accueillir les professionnels invités.

La gestion de la buvette relève uniquement de l'association gestionnaire du Théâtre et n'est exploitée que lors des représentations. Nous rappelons que la buvette est sans alcool (exception faite du Cidre)

A partir de 18h30, un membre de la billetterie sera disponible pour faire un point sur la billetterie et sur les invitations.

Avant 18h30, il sera demandé à la compagnie de gérer elle-même ses invitations comme stipulé plus bas et d'envoyer un mail à : contact@theatredeluchronie.fr pour avoir un état des réservations.

A partir de 17h, l'équipe de billetterie commencera à préparer l'accueil des spectateurs qui consiste :

- au ménage de la salle de spectacle : il sera demandé à la compagnie de libérer entièrement l'espace côté public (affaires personnelles à mettre dans les loges)
- à la mise aux normes de sécurité de la salle de spectacle pour un accueil de public : il sera demandé à la compagnie de ne pas défaire les installations en question.

L'ouverture de la billetterie aura lieu à 19h et l'ouverture de la salle de spectacle aura lieu à 19h30 (au plus tard à 19h35). Le spectacle devra commence au maximum 5 minutes après l'ouverture de la salle.

PRIX DES PLACES ET JAUGE

Le tarif des places est fixé à :

16 euros plein tarif

12 euros tarif réduit sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, étudiant, mineur (17 ans et moins) et intermittents du spectacle.

D'autres tarifs sont appliqués selon des dispositifs précis de démocratisation culturelle (liste non exhaustive : Pass Culture étudiant de la Métropole de Lyon, Cultur'in the city...)

La capacité de la salle est de 44 places dont une place PMR. Il n'est pas envisageable d'ajouter des chaises ou d'asseoir des personnes dans les escaliers.

PARTAGE DE RECETTE

L'accueil est en coréalisation : le théâtre de l'Uchronie récupère uniquement un forfait de 550 euros sur l'ensemble des recettes (qui restent dus), tout le reste des recettes va à la compagnie.

Le décompte de billetterie est envoyé à la fin de la session de représentation, la compagnie facturera au théâtre de l'Uchronie la somme qui lui revient.

L'intégralité des recettes du bar sont conservées par le théâtre.

INVITATIONS

La compagnie inscrit elle-même ses invités sur la plateforme de réservation en ligne dédiée à son spectacle, sur le site du théâtre.

La compagnie accueillie gère elle-même le nombre d'invitations qu'elle souhaite offrir (professionnels, membre de la compagnie, invités institutionnels...) en tenant compte du manque à gagner en termes de billetterie pour elle-même.

Le théâtre disposera potentiellement de 8 invitations par semaine qu'il pourra exercer s'il reste des places de dernière minute pour les différents partenaires du Théâtre (mécènes, partenaires sociaux, éducatifs et culturels, bénévoles et intervenants récurrents).

Le théâtre pourra inviter des professionnels (programmateurs, journaliste, bureau de production, etc) sans limite.

COMMUNICATION

Nous réalisons graphiquement dans la charte du Théâtre, affiches et flyers pour votre spectacle sur la base de vos éléments iconographiques et prenons en charge l'impression. Nous diffusions 30% de ces éléments, le reste est à diffuser par la compagnie.

Une partie du budget communication par spectacle est allouée en post sponsorisé sur les réseaux sociaux.

Nous créons également un événement sur Facebook, nous envoyons une newsletter mensuelle à notre base de données, référençons les spectacles sur les agendas culturels lyonnais (Culture In the City, Tuyo, Le Parisien, Culture pour tous, Pass culture, Pass Région, Carte Sénior, Ministère de la Culture, Office du tourisme et des Congrès du Grand Lyon, Ville de Lyon, Grand Lyon, Le Progrès, le Petit Bulletin, l'Agenda des sorties), envoyons un communiqué de presse pour chaque spectacle et réalisons également une communication sur les réseaux sociaux.

La compagnie accueillie doit bien évidemment également s'investir dans la communication de son spectacle.

La gestion de l'affichage interne et externe du Théâtre : affiches, flyers et autres relèvent uniquement de la responsabilité du théâtre de l'Uchronie.

Nous, bénévoles, essayons de vous accueillir du mieux possible, dans la mesure de nos moyens. Notre objectif premier restant de vous aider à faire vivre votre travail et vos aventures artistiques, pour qu'elles s'épanouissent le mieux possible. Nous espérons une salle pleine, pour que votre travail puisse être vu dans de bonnes conditions.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question : contact@theatredeluchronie.fr